

partie marécageuse, et allant aboutir, dans une pente convenable, au ruisseau ou à la rivière qui l'avisoit.

Si telle partie du marais avait une certaine étendue, il faudrait ajouter un fossé principal de dessèchement d'abord de rangées en pattes d'oie à sa naissance, et ensuite, et au besoin, des fossés secondaires, pour en faire écouler toutes les eaux surabondantes et les réunir dans le fossé principal.

Enfin, si le marais avait pour cause de sa formation les débordements périodiques d'un cours d'eau voisin, dont le lit fut au-dessus du niveau du marais, sans pouvoir les faire ensuite couler que par des travaux extraordinaires, alors seulement on serait obligé de contenir ses eaux extérieures, et de chercher, pour le nivellement du terrain environnant, les moyens de faire écouler les eaux intérieures de ce marais, et d'en assécher toutes les parties autant qu'il serait possible.

Mais quels qu'aient été les soins et l'intelligence que l'on aura apportés dans le dessèchement d'une prairie marécageuse, toutes les parties ne se trouveront point également asséchées, et il y en aura toujours qui resteront plus humides les unes que les autres. Les portions les plus saines seront destinées à faire des pâturages, où les bestiaux iront se nourrir pendant l'été, et les prairies les moins sèches pourront produire du foin abondamment pour l'hiver.

On divisera donc les prairies en pâturages des différentes espèces, suivant l'humidité naturelle plus ou moins grande de chaque portion; on les séparera par des fossés et des plantations analogues à la nature du sol; et après en avoir extirpé les joncs par le moyen de l'essartage, si cela est nécessaire, et en avoir retiré pendant plusieurs années consécutives d'abondantes récoltes d'avoine, de chanvre, etc., on les semera en herbe.

Il faut bien se garder de laisser entrer les bestiaux dans ces nouvelles prairies, parce qu'ils arracheraient ou enfonceraient les jeunes plants avec leurs pieds, surtout dans les terrains frais et mouvants.

Les travaux de conservation des prairies desséchées consistent dans l'entretien scrupuleux des fossés, rigoles et sangues de dessèchement; et on les maintiendra dans la fertilité naturelle, si, dans les travaux de dessèchement, l'on s'est ménagé les moyens de procurer à ces prairies des irrigations par infiltration pendant l'été.

DES PRAIRIES ARTIFICIELLES.

On a donné ce nom à des prairies composées d'une espèce de plante, et établies pour quelques années seulement sur les terres arables.

D'après cette définition, de la graine de foin, c'est-à-dire de la graine de toutes les sortes de graminées et autres plantes qui croissent dans les prairies naturelles, semée sur une terre qui porte ordinairement du blé, ne formerait pas une prairie artificielle. C'est un *pré-gazon*.

Des champs dans lesquels on sème des graines de plantes du goût des bestiaux, pour faire pâturer ces plantes une seule fois, ou les couper pour les faire consommer à la maison, s'appellent des *prairies temporaires*, des *prairies fourragères*, des *prairies momentanées*.

Parmi les plantes qui sont dans le cas d'être employées à ce dernier objet, il en est deux (le seigle et le blé d'Inde) qui méritent la préférence sous beaucoup de rapports.

Le blé d'Inde quarantain, jouissant de la propriété de pousser en trochets, est préférable aux autres variétés pour la formation des prairies temporaires. Les autres plantes propres à entrer dans les prairies temporaires peuvent être rangées, à raison de leur bonté, dans l'ordre suivant: Orge, vesce, pois gris, gesse, fève de marais, lentille, spergule.

Une exploitation bien conduite ne peut dispenser d'avoir des prairies temporaires, indépendamment des prairies artificielles, et parce qu'elles donnent un pâturage ou un fourrage d'herbe fraîche aux époques de l'année où on en manque ordinairement, et parce qu'elles doivent nécessairement entrer dans un assolement régulier, ne fut-ce que pour varier les cultures.

Quoique certains auteurs appellent toutes ces sortes de culture, des prairies artificielles, il est bon, pour se conformer à l'usage généralement admis, de ne pas appeler *prairies artificielles* celles qui sont formées avec une seule espèce de graminée vivace.

Les plantes avec lesquelles on forme le plus communément les prairies artificielles, se réduisent au trèfle pour les terrains sablonneux ou argileux; au sainfoin, pour les sols secs et calcaires; à la luzerne, pour les terrains gras et humides.

C'est à Oivier de Serres qu'on doit la création des prairies artificielles; du moins il leur a donné leur nom. N'eût-il que ce seul mérite, la reconnaissance publique lui est certainement acquise, car peu de découvertes ont plus influé sur la prospérité de l'agriculture.

En effet, outre que les prairies artificielles fournissent un fourrage plus abondant que les naturelles, sur la même étendue de terrain, elles en procurent dans des lieux où il n'en croît pas naturellement; ce qui favorise par conséquent d'autant la multiplication des bestiaux de toutes espèces; elles servent encore de plus à faciliter l'assolement des terres, c'est-à-dire à les cultiver de manière à leur faire produire davantage en les épuisant moins.

Sans prairies artificielles on ne peut donc faire de la bonne agriculture, même dans les pays les plus abondants en prairies naturelles. Elles deviennent le fondement d'une fortune assurée pour tous les cultivateurs qui en établissent, lorsqu'ils savent en proportionner l'étendue à celle de leur exploitation. Déjà elles font la richesse de nombre de cultivateurs, grâce aux encouragements donnés à ce sujet par nos sociétés d'agriculture. Comme il n'y a qu'une faible partie de nos cultivateurs qui sont membres de ces sociétés, en ignorent même leur existence; il y en a beaucoup qui ne sont pas à même d'apprécier les avantages de ce genre de culture. Car, comme tout le monde le sait, les innovations les plus avantageuses sont celles qui sont les plus lentes à être adoptées par les habitants des campagnes.

Pour ce qui est de l'aménagement des prairies artificielles, nous croyons utile de citer ici quelques extraits de l'ouvrage publié par M. Gilbert sur ce qui les concerne.